



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 28 octobre 2020
affiché ou publié le mercredi 28 octobre 2020
identifiant de télétransmission 073-200069110-20201022-lmc1H24229H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H24229H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 octobre 2020

n° 065-20

Objet : *RS - Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux situés 266 chemin des Moulins à Chambéry entre Grand Chambéry et le GEM (Groupe d'entraide mutuelle) L'Oasis*

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 12

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 octobre 2020

délibération n° 065-20

objet **RS - Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux situés 266 chemin des Moulins à Chambéry entre Grand Chambéry et le GEM (Groupe d'entraide mutuelle) L'Oasis**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, indique que le GEM L'Oasis est logé depuis 2009 dans les locaux de l'ancien bureau de police de proximité situés 266 chemin des Moulins à Chambéry, dont Grand Chambéry est propriétaire.

L'association apporte un soutien aux personnes majeures souffrant de troubles psychiques et relationnels. C'est un lieu d'écoute, de rencontre conviviale et de réconfort, de découverte et d'expression personnelle.

La convention de mise à disposition étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler sur des bases identiques : mise à disposition de locaux d'une surface d'environ 139 m² composés de cinq bureaux, d'une salle avec coin cuisine, d'un vestiaire, de trois sanitaires et voies de circulation.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, seules les charges liées à la consommation de fluides (chauffage, électricité, eau) sont refacturées à l'association proportionnellement à la surface allouée.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour l'approbation des conventions de mise à disposition de bien meubles et immeubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **renouvelle** la mise à disposition à l'association GEM L'Oasis d'une partie des locaux situés 266 chemin des Moulins à Chambéry d'une superficie de 139 m²,

Article 2 : **précise** que cette mise à disposition est consentie jusqu'au 31 décembre 2021,

Article 3 : **précise** que celle-ci est entendue à titre gratuit et que seules les charges liées à la consommation de fluides seront supportées par l'association au prorata de la surface occupée,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition avec l'association GEM L'Oasis ainsi que toutes les autres pièces à intervenir,

Article 5 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 065-20

Objet de l'acte : RS - Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux situés 266 chemin des Moulins à Chambéry entre Grand Chambéry et le GEM (Groupe d'entraide mutuelle) L'Oasis

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 22 octobre 2020

Annexe(s) : convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24229H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24229H1

Date de transmission en Préfecture : 28 octobre 2020

Date de réception en Préfecture : 28 octobre 2020

Période d'affichage : du au